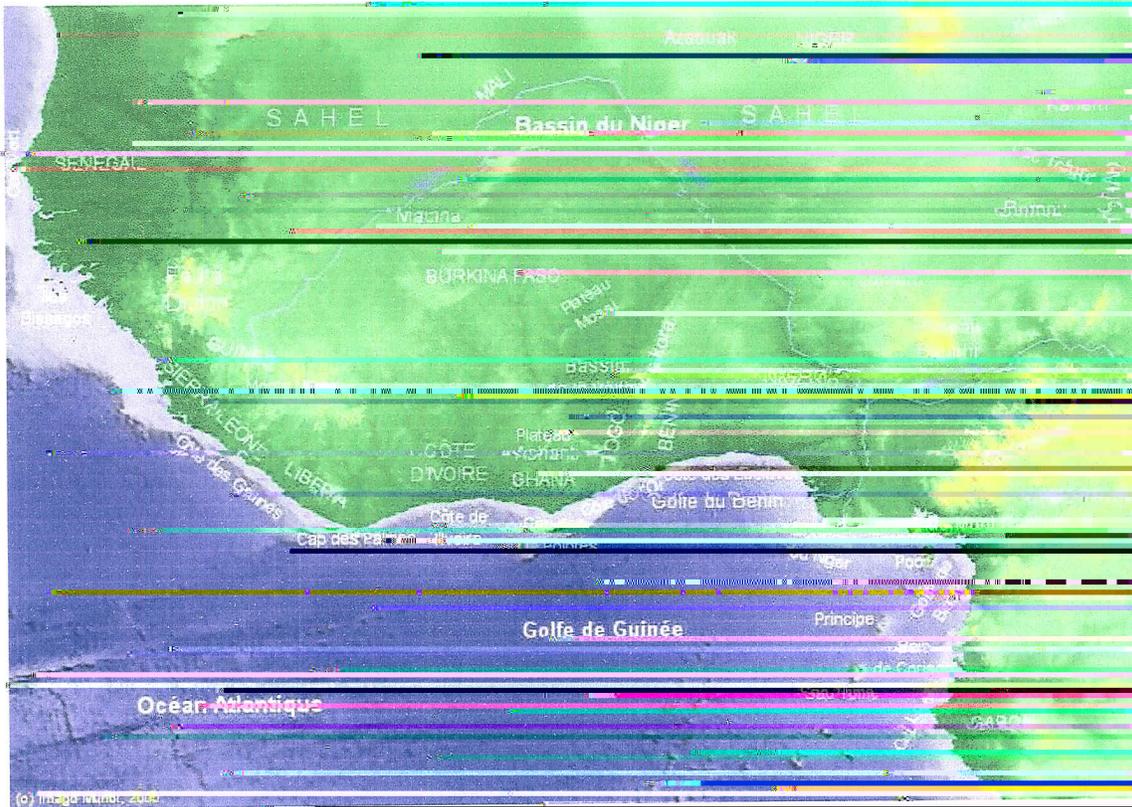


PROJET DE SOUMISSION CONJOINTE DES INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES AU
SECRETARE GENERAL DES NATIONS UNIES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 76,
DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1982
CONCERNANT LA COTE BENIN-TOGO DANS LE GOLFE DE GUINÉE, CÔTE
OUEST AFRICAINE DE L'OCEAN ATLANTIQUE



RESUME

Mars 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1 - PRÉSENTATION DES DEUX PAYS	4
1.1 - Bénin	4
1.1.1 - Situation géographique	4
1.1.2 - Systèmes lacunaires	5
1.1.3 - Le littoral béninois	5
1.1.4 - La pêche maritime	5
1.1.5.- Les principaux travaux de recherches sur le plateau continental	6
1.1.6- Les potentialités halieutiques du Bénin	6
1.1.7- La nature sédimentologique	7
1.2- Togo	7
1.2.1- Situation géographique	7
1.2.2- Ecosystèmes aquatiques	7
1.2.3- Environnement marin côtier	8
2 - LIMITES EXTERIEURES DU PLATEAU CONTINENTAL ETENDU DANS LA « BAIE BENIN-TOGO » DU GOLFE DE GUINEE	8
2.1 - Ligne de base à partir de laquelle est mesurée la mer territoriale	8
2.1.1 - Au niveau de la limite maritime bénino-togolaise	8
2.1.2 - Au niveau de la limite maritime bénino-togolaise	9
2.2 - Les coordonnées du plateau continental du Bénin	9
3- DONNEES GEOLOGIQUES	11
4- DONNEES MORPHOLOGIQUES	12
5- DONNEES HYDROLOGIQUES	12
CONCLUSION	13
ANNEXE	13

LISTE DES FIGURES

Tableau	Titre	Page
1	Coordonnées géographiques des cinq points de la ligne de base Bénino-Nigériane	8
2	Coordonnées de l'aire géographique du plateau continental du Bénin	10

INTRODUCTION

Le Bénin et le Togo, deux pays limitrophes, ont, par une déclaration commune, le 10 décembre 1982, décidé de résoudre conjointement les problèmes de leur frontière maritime. Ils ont, à cet effet, présenté au Secrétaire Général des Nations Unies des informations préliminaires.

Leur frontière maritime dont l'étude est annoncée depuis les années 1980 connaît l'élaboration de son tracé théorique se basant sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 garantissant aux deux pays l'accès de leurs Zones Économiques Exclusives et Plateau Continental aux deux cents (200) milles marins.

En attendant la transmission officielle de la demande formelle du Togo à la partie norvégienne soulignant sa volonté de soumettre conjointement sa soumission avec le Bénin, la partie béninoise a initié le présent projet pour servir de document de travail à la Coopération Technique Norvégienne conformément à la déclaration d'Abuja confirmée à l'atelier d'Accra.

1 - PRÉSENTATION DES DEUX PAYS

1.1 - Bénin

1.1.1 - Situation géographique.

Le Bénin est situé sur le Golfe de Guinée entre les parallèles 6°30' et 12°30' de la latitude Nord d'une part et les méridiens 11° et 13° 40' de longitude Est, d'autre part.

Il possède une zone littorale d'une longueur de 125 km et allant de Niakhar à l'Ouest où se situe le point le plus au Sud de la zone littorale jusqu'à l'Est adjacent avec le Togo (Frontière Bénino-Togolaise), à Kraké à l'Est (Frontière Bénino-Nigériane), d'où commence la frontière maritime Bénin-Nigéria dont la section non contestable par le Bénin s'arrête à cent cinquante (150) milles marins de la ligne béninoise des 200 milles marins.

Le littoral béninois est très linéaire et interrompu en deux endroits : la Brouère du Roy et l'embouchure du chenal de Cotonou.

1.1.2 - Systèmes lagunaires

Trois (03) systèmes lagunaires caractérisent la façade maritime du Bénin :

- Le premier à l'Ouest comprend les estuaires du Mono et de la Sô, le lac Ahémé avec comme affluent le Couffo et son affluent d'Ano. La lagune côtière longue de 65 km d'Agoué à Avékété s'étend derrière le contour du littoral, avec plusieurs marécages, elle est soumise aux influences marines et offre un paysage de mangroves.
- Le deuxième est constitué de lagunes et de marais dont les apports d'eau douce proviennent du ruissellement et de la nappe superficielle.
- Le troisième système lagunaire situé à l'Est est constitué du Lac Nokoué du Canal de Cotonou et de la lagune des Pêcheurs. Caractérisé par des interactions continentales et maritimes dues à des apports saisonniers d'eau douce ou salée, ce système lagunaire est alimenté en eau douce par le fleuve Ouémé et la rivière Sô.

1.1.3 - Le littoral béninois.

Le littoral béninois est constitué par une plaine côtière basse et plate. Il possède une largeur croissante d'Ouest en Est (2km vers la frontière du Togo et 10 km à la frontière avec le Nigeria). Sur le littoral se développe une houle longue d'origine lointaine dont la longueur d'onde peut varier entre 100 et 220 m et la période entre 10 et 16s.

Sur l'ensemble du littoral du Golfe du Bénin, les vagues arrivent obliquement sur la côte engendrant alors un courant littoral qui transporte une grande quantité de matériaux sableux.

1.1.4 - La pêche maritime

En matière de pêche maritime, le Bénin fournit en moyenne 6564 tonnes de poissons marins par an avec une proportion artisanale de 91 %.

La moyenne des captives nominales du Bénin représente environ 2,24 % de la reproduction enregistrée dans le Golfe de Guinée Ouest et seulement 0,19 % de la zone COPACE (Atlantique Centre Est). Cependant, la biomasse commercialisable est estimée à 5.535 tonnes avec une capture maximale équilibrée à 2.216 tonnes.

1.1.5.- Les principaux travaux de recherches sur le plateau continental

Les principaux travaux de recherches réalisés à la connaissance scientifique des eaux maritimes béninoises et de leurs ressources vivantes sont de cinq (05) ordres. Il s'agit :

- ▶ de campagnes « RTM BELUSSORSK » en 1986 par les Russes pour l'étude des eaux du large et leurs peuplements au-delà des 12 milles marins ;
- ▶ des campagnes « ANDRE NZERY » organisées conjointement par l'ORSTOM et le Bénin en 1985 et 1986 pour l'évaluation des stocks de poissons demerseaux du plateau continental ;
- ▶ des campagnes « DAIPHIN » exécutées de 1990 à 1995 par une équipe du Comité National Océanographique du Bénin (CNOOCB-UNESCO) ;
- ▶ du mémoire de fin de cycle pour l'obtention du Diplôme d'Etudes en Agriculture Tropicale (DEAT) de Samé B. TOSSI en 1988 sur l'exploitation des poissons des fonds rocheux et coralliens au Bénin : méthode de pêche et production.

1.1.6- Les potentialités halieutiques du Bénin

Le plateau continental béninois jusqu'aux profondeurs de 100 m couvre une superficie approximative de 2.800 km². Les fonds exploités se limitent à des profondeurs de 10 à 35 m, ce qui correspond à un peu plus de 50 % de la superficie totale. Les zones les plus profondes récurées fort accidentées sont

constituées par la barrière corallienne et des appointement rocheux. elles ont fait l'objet des travaux de mémoire de Samé TOSSI.

Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques des eaux, les moyennes de température et de salinité sont respectivement 24,10°C et 34,04 ‰ en saison hydrologique chaude puis 20,50°C et 35,77 ‰ en saison hydrologique froide.

1.1.7- La nature sédimentologique

L'étude de la nature sédimentologique des fonds met en évidence trois (3) strates sableuses et sablo vaseuses à gorgones (10 – 17m) ;

- sablo vaseuses (55 – 80 m) à l'Ouest contiguë avec les fonds vaseux (55 – 100 m) à l'Est du plateau continental.

1.2- Togo

1.2.1- Situation géographique

Le Togo est situé dans l'hémisphère Nord et s'étend sur la Côte de Guinée, entre 0° et 140° de longitude Est, sur 50 km, entre 0° et 11° de latitude Nord.

Il couvre une superficie de 56.000 km². Sa température moyenne varie entre 18° et 33°C.

1.2.2- Ecosystèmes aquatiques

On distingue trois (03) grands bassins :

- ▶ le bassin de l'Oti et ses affluents du Nord, couvrant 26.700 km², soit 47,3 % du territoire ;
- ▶ le bassin côtier du Mono dans le tiers central et l'Est couvrant 21.000 km², soit 37,5 % du territoire ;
- ▶ le bassin des rivières du Togo au Sud, couvrant 8.000 km², soit 15,2 % du territoire.

Les eaux souterraines sont de bonne disponibilité.

1.2.3- Environnement marin côtier

- ▶ **Ressources :** Littoral de 50 km et un plateau marin de 143.300 km² comportant des plaines sablières ,
- ▶ **Habitat côtier**

2 - LIMITES EXTERIEURES DU PLATEAU CONTINENTAL ETENDU DANS LA « BAIE BENIN-TOGO » DU GOLFE DE GUINEE

(Cf. Extrait de carte jointe en annexe 1)

2.1 Ligne de base a partir de laquelle est mesurée la mer territoriale

2.1.1 - Au niveau de la limite maritime benino-nigériane

Le point de départ a été fixé par les deux pays comme étant le point PC proche de la dernière tour de la frontière terrestre R12

Deux points côtiers ont été pris de part et d'autre de PC : CB1 et CB2 du côté du Bénin, CN1 et CN2 du côté du Nigeria. Les coordonnées ont été mesurées au GPS dans le Système WGS84.

Tableau 1 : Coordonnées géographiques des cinq points de la ligne de base Bénino-Nigériane

Points	Longitude	Latitude	Longitude	Latitude
CB2	2°35'837	6°21'972	2°35'50"22	6°21'58"32
CB1	2°39'203	6°22'054	2°39'12"18	6°22'03"24
PC	2°42'110	6°22'102	2°42'05"00	6°22'07"70
CN1	2°46'083	6°22'920	2°46'04"98	6°22'55"20
CN2	2°49'901	6°23'336	2°49'37"18	6°23'33"76

Source : Commission Mixte Paritaire Bénino-Nigériane de Délimitation de la Frontière

2.1.2 - Au niveau de la limite maritime bénino-togolaise.

(Cf. Extrait de la carte de la zone côtière bénino togolaise Hilla Condji/Sanvoo
Condji au 1/10.000 jointe en annexe 2')

2.2 - Les coordonnées du plateau continental du Bénin

(cf figure plateau)

Collecte de données dans le cadre des informations préliminaires à l'extension
au Secrétariat Général des Nations Unies en vue de l'extension du plateau
continental béninois.

Ces informations ont pour objectif de montrer que le plateau continental
juridique du Bénin s'étend au-delà des 200 milles nautiques (Zone
Economique Exclusive) conformément à l'article 76 de la Convention des
Nations Unies sur la Mer (CNUDM). Elles portent essentiellement sur :

- des données bathymétriques et géologiques ;
- des sections sismiques TWT 2D ou 3D de direction Nord-Sud ;
- des données de navigations ;
- des données gravimétriques et magnétiques ;
- des données de vitesses sismiques.

Ces données permettent de construire :

- des profils bathymétriques 2D et des modèles bathymétriques 3D en vue
de déterminer le rebord continental dans les recherches
l'extension du plateau continental béninois ;
- les cartes des limites des espaces maritimes annexés au territoire
terrestre à savoir les espaces des eaux intérieures, de la mer territoriale
et de la zone contiguë ;
- les cartes des limites des espaces sur lesquels le Bénin exerce ses
droits souverains en matière économique à savoir la Zone Economique

(ZEE) délimitée au large par la limite des eaux territoriales (200) milles marins ;

- la ligne le long de laquelle l'épaisseur des sédiments est égale à 1% ou moins de la distance la plus courte à partir de rebord extrême du talus continental ou la ligne des points fixes situés à 60 milles nautiques au plus du pied du talus continental en vue de la délimitation du plateau continental du Bénin conformément à l'Article 76 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

Les coordonnées de l'aire géographique concernée par la collecte des données sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Coordonnées de l'aire géographique du plateau continental du Bénin

POINTS	LATITUDE	LONGITUDE
A	6°14'00"N	1°38'00"E
B	6°20'40"N	2°38'00"E
C	6°22'29.5"N	2°42'25.3"E
D	5°26'44.4"N	2°49'26.3"E
E	3°34'36.4"N	2°59'02.1"E
F	3°01'39.9"N	2°55'51.3"E
G	3°00'50.1"N	2°49'47.2"E
H	3°00'15.6"N	2°44'26.0"E
I	0°19'2.4"N	2°44'26.0"E
J	0°00'00.0"N	1°38'00"E

Source : Ministère des Recherches Minières et Pétrolières du Bénin, Mars 2009

3- DONNEES GEOLOGIQUES

- a) Les bassins de la "du Dahomey" résultent de l'ouverture de l'Océan Atlantique lorsque le super-continent de Gondwana s'est fragmenté et les continents africain et sud-américain se sont séparés.
- b) Sur le plan géologique, le territoire du Bénin est la partie « offshore » du Bassin sédimentaire côtier. Ce bassin appartient à la "Baie du Dahomey" qui s'étend du Sud-Est du Ghana au Sud-Ouest du Nigeria et est séparé du bassin du Delta du Niger par une ride du socle, non affleurante : "Okitipupa ridge".
- c) La profondeur d'eau au talus continental est d'environ 200 m. Une épaisseur considérable des roches sédimentaires se trouve sous le talus continental et dans les zones d'eau plus profondes.
- d) La partie offshore du bassin sédimentaire côtier du Bénin, suite aux nombreuses études entreprises depuis 1964, s'est révélée assez propice pour la formation d'un gisement de pétrole et de gaz.
- e) L'identification d'importants dépôts de sables au niveau de la bordure maritime du plateau continental béninois a été possible grâce :
- Aux legs de données de M. Stansky (1962) et de M. Ouat (1991) ;
 - Aux études de l'Institut de Recherche Breda dans le cadre du projet Vé FED (1987) ;
 - Aux études de Billman (1976) sur la base des travaux de terrain et des lignes sismiques offshore réalisés par la société "Union Oil of California" de 1968 à 1971 ;
 - Et aux études de l'Office de Recherche Scientifique des Territoires d'Outre Mer (ORSTOM), 1964.

4- DONNEES MORPHOLOGIQUES

- a) La région du Golfe du Bénin, zone basse marquée par les variations climatiques durant le quaternaire, est très marquée par un "couloir de sécheresse"
- b) Un épandage fluvial de matériaux issus des anciennes formations a donné lieu à un glaciais sable argileux qui se raccorde au plateau du Continental Terminal, tantôt par un talus net, tantôt par une lagune (Adam, 1999).

5- DONNEES HYDROLOGIQUES

Le domaine marin littoral est dominé par une route venant du SSW qui est assez forte (surtout de mai à juillet et en octobre), et des dépressions littorales orientées W-E qui draine l'ensemble du littoral béninois-togolais en sable.

D'après les statistiques du Port Autonome de Cotonou les marées sont semi-diurnes et toutes les six heures, on observe alternativement une haute marée et une marée basse qui se présente comme suit :

- Hautes mer moyennes de vives eaux (HMVE) : 1,05m
- Hautes mer moyennes de mortes eaux (HMME) : 1,30m
- Basses mers moyennes de mortes eaux (BMME) : 0,20m
- Basses mers moyennes de vives eaux (BMVE) : 0,25m

Le niveau moyen est de 0,90m avec un maximum en septembre et un minimum en mai et juin.

CONCLUSION

La présente soumission des informations préliminaires est faite dans le souci de respecter le délai du 13 mai 2009 prescrit par les Nations Unies pour la demande de l'extension du plateau continental au-delà de deux cents (200) milles marins.

Le Bénin et le Togo procéderont subséquemment à l'élaboration du rapport de demande de l'extension de leur plateau continental à soumettre à la Commission des Nations Unies sur les Limites du Plateau Continental (CLPC).

Les travaux de délimitation des frontières maritimes se poursuivront avec le Togo dans le respect de la configuration du plateau continental de chacun des deux pays présentée dans le présent résumé.

Avec le Nigéria, le tracé actuel devra être revu après la tenue des travaux de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer avec le souci de permettre à chacun des pays côtiers d'atteindre les deux cents (200) milles marins et de postuler à l'extension de leur plateau continental au-delà des deux cents (200) milles marins.